

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 16 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 9 décembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	42
VOTANTS	52

CONVOCACTION

Datée	Du 09/12/21
Affichée	du 09/12/21

OBJET

Ouverture des commerces de détail le dimanche pour l'année 2022 sur la commune de Saint Sulpice sur Risle

Monsieur Pascal SUARD a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe THOURET, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

Pouvoirs : Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSÉLIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON
François HUREL a donné pouvoir à Jean SELLIER
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

Absente excusée : Nadège TROUILLET

Absents : Philippe CROTEAU
Alexandra DEPARIS-AUBRIL

Acte rendu exécutoire après publication le 23 décembre 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur VAN-HOORNE, Vice-Président délégué à l'Economie informe les membres du Conseil que la commune de Saint Sulpice sur Risle a sollicité l'avis de la CDC des Pays de L'Aigle, par un courrier en date du 25 novembre 2021, pour l'ouverture des commerces de détail 12 dimanches en 2022 sur sa commune.

En effet l'article L3132-26 du code du travail précise que lorsque le nombre de dimanches ouverts excède 5 par an, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante par le Maire.

A défaut de délibération de l'EPCI dans un délai de 2 mois suivant la saisine par le Maire de la commune, l'avis est réputé favorable.

Les dimanches concernés par l'ouverture des commerces de détail en 2022 sont :

- 02 janvier 2022
- 17 avril 2022
- 29 mai 2022
- 05 juin 2022
- 14 août 2022
- 04 septembre 2022
- 30 octobre 2022
- 20 novembre 2022
- 27 novembre 2022
- 04 décembre 2022
- 11 décembre 2022
- 18 décembre 2022

Le Conseil après en avoir délibéré :

Acte rendu exécutoire après publication le **23 décembre 2021**

➤ **EMET** un avis favorable sur le projet d'ouverture dominicale des commerces de détail, à Saint Sulpice sur Risle, pour 12 dimanches en 2022 aux dates suivantes :

- 02 janvier, 17 avril, 29 mai, 05 juin, 14 août, 04 septembre, 30 octobre, 20 novembre, 27 novembre, 04 décembre, 11 décembre, 18 décembre.

➤ **PRECISE** que les dates seront définies par un arrêté du Maire,

➤ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Président,
Jean SELLIER

**VOTE : 51 POUR
1 ABSTENTION (Gilbert MATELOT)**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20211216-2021-12-16-216-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021

